

PRISON

Faire de la détention un processus de réinsertion

Les maisons de transition

Le monde carcéral est en crise presque continue : surpopulation des prisons, personnel en sous-effectif, non-respect des droits humains, échec de la réinsertion dans la société, récidive... Des projets existent pour réformer (enfin) un système essoufflé. Un appel à projets pilotes est en cours en cette fin d'année 2018 pour démarrer deux maisons de transition, en Flandre et en Wallonie¹. Parce que l'ensemble de la société a tout à y gagner.

Avec le soutien de la

C'est un des engagements de la déclaration de politique communautaire de la Fédération Wallonie Bruxelles 2014-2019 : examiner les maisons de transition (notamment celles qui existent au Québec).

Le **masterplan Prison et Internement** du gouvernement fédéral, approuvé en novembre 2016, vise à « remédier aux problèmes que connaissent les prisons » comme la surpopulation des établissements existants, les difficultés de réinsertion des ex-détenus à la sortie ou le non-respect des droits humains – rappelons, à ce sujet, que la Belgique est régulièrement interpellée par les instances internationales de protection de ces droits. Le *master plan* considère « la politique de détention différenciée avec les maisons de transition » comme un pilier de la réforme carcérale.

Dans cette analyse, nous nous pencherons principalement sur la (ré)insertion des ex-détenu.e.s¹, c'est-à-dire sur l'amélioration des conditions pour accompagner le passage réussi d'un individu de la prison vers la société et la liberté.

Tout comme le CAAP (Concertation des associations actives en prison), Vivre Ensemble estime, en effet, que la prison devrait s'inscrire dans un processus de (ré)insertion. Il n'est pas évident, à ce jour, que ce soit l'objectif poursuivi par notre société. Même si des outils de réinsertion existent, la prison est davantage vue et organisée comme une punition et un moyen de mise à l'écart d'un individu estimé dangereux pour la société. En d'autres termes, elle marginalise.

La précarité, le plus court chemin vers la prison

La prison est une mise à l'écart : on éloigne un individu potentiellement dangereux pour la vie en société. On éloigne aussi ses problèmes. Il n'est pas anodin que les détenu.e-s soient, dans leur majorité, issu.e.s de la précarité.

¹ Etant donné que la très grosse majorité des détenus sont des hommes, nous parlerons au masculin dans la suite de cette analyse. Mais il va de soi que les constatations développées valent aussi pour les femmes.

À titre d'exemple, en 2011, l'ADEPPI², lors d'une enquête sur la population incarcérée, a compté 75 % de personnes très peu instruites ou qualifiées, 30 % d'analphabètes, 45 % ne disposant que du CEB et 19 % disposant du diplôme de secondaire inférieur. D'autres enquêtes plus anciennes ont conduit à des constats similaires.

Le profil socio-économique est faible : il s'agit de gens qui ont très peu de revenus. Ce sont également souvent des personnes jeunes.

Elles ou ils vivent souvent en marge des modèles sociaux dominants : ils ont souvent coupé les ponts avec leur famille, ont des problèmes relationnels importants, sont parfois SDF.

Au niveau de la santé, les personnes détenues sont plus souvent consommatrices de produits psychotropes licites ou illicites. Elles souffrent aussi plus souvent de troubles mentaux. L'assuétude ou les troubles mentaux sont parfois présents avant la mise en détention. Mais la prison, très éprouvante, facilite aussi leur apparition.

En somme, les principales causes de l'incarcération sont à relier à des situations de précarité et d'exclusion sociale. Avant d'arriver en prison, la personne a bien souvent du mal à s'insérer dans la société. C'est ce qui la conduit à la criminalité³.

Mais à la fin de la peine, qu'advient-il de cette personne ? A-t-elle pu surmonter les difficultés personnelles qui ont conduit à la délinquance ou au crime ? Est-elle outillée pour intégrer la société ? Est-elle susceptible de retomber dans la délinquance ou la criminalité ?

² X. Jadoul et D. Wagner, le monde carcéral en chiffres, détenus et population belge, des disparités ?, in revue « L'ADEPPI fête ses 30 ans, Bruxelles 2011, in CAAP, « Sortie de prison, vers une transition réussie », Bruxelles, Mars 2017

³ R. PINTO, Sortie de prison, difficile réinsertion, analyse Vivre Ensemble 2012, <https://vivre-ensemble.be/SORTIE-DE-PRISON-Difficile>

Difficiles retrouvailles avec la liberté

Entre 55 % et 60 % des ex-détenus récidivent. C'est dire que le système carcéral échoue aussi bien à assurer la réinsertion des prévenus qu'à garantir la sécurité publique.

Les premiers mois qui suivent la sortie de prison sont cruciaux pour la réussite de l'insertion des individus.

Cette sortie est caractérisée par une nécessaire reconstruction. En effet, « les personnes sortant de prison sont confrontées à une multitude de problématiques :

- le re-tissage des liens familiaux et affectifs,
- la recherche d'un logement,
- le recouvrement des droits sociaux,
- la détermination d'un projet socioprofessionnel,
- le rétablissement de la santé et la continuité des soins,
- le développement de l'estime de soi,
- l'exclusion dont sont victimes les sortants de prison par rapport au logement et à l'emploi,
- le respect des conditions de libération.⁴ »

Durant cette période de reconstruction de leur vie, plusieurs facteurs peuvent jouer. Les personnes qui sont les mieux outillées avant d'entrer en prison, qui ont une force de caractère ou une attitude positive peuvent voir la prison comme une opportunité de changement.

De même, un entourage soutenant, prêt à accueillir l'ex-détenu à sa sortie, augmente les chances de s'en sortir.

Mais tout le monde n'est pas armé pour réussir cette étape charnière.

On l'a dit, bien des personnes se retrouvent en prison parce qu'elles n'étaient pas intégrées dans la société. Dès lors, elles n'ont pas, de manière évidente, les références pour vivre en société – ce qui ne veut pas dire qu'elles en soient incapables ou qu'elles n'aient pas de compétences par ailleurs.

⁴ CAAP, « sortie de prison, vers une transition réussie », Bruxelles, Mars 2017

Les difficultés personnelles qui ont conduit, directement ou indirectement, à la prison sont bien souvent toujours présentes à la sortie : qu'il s'agisse d'assuétudes - de nombreux détenus en souffrent -, de difficultés à gérer sa violence, de relations familiales difficiles, destructrices ou absentes, de troubles psychologiques, d'une situation financière compliquée... l'ex-détenu y est à nouveau confronté à sa sortie, ce qui constitue un frein, un poids très lourd pour construire un projet personnel.

Le constat est le même pour des détenus très jeunes qui arrivent en prison à un âge auquel on construit sa vie, avec l'apprentissage d'un métier, la vie affective, le choix d'un lieu de vie, la découverte des démarches administratives... toutes choses qui participent à la stabilisation et à l'épanouissement social et personnel d'un individu, mais qui ne peuvent pas se faire en prison.

Rappelons enfin que les années passées en prison sont loin d'être un parcours de santé. On en sort bien souvent avec une faible estime de soi, ce qui n'est évidemment pas le meilleur terreau pour reconstruire sa vie d'après⁵.

La réinsertion est généralement confiée à des associations subsidiées et encadrées.

Malheureusement, aussi qualitatif que soit le travail réalisé, le tissu associatif chargé d'accompagner les détenus pendant leur incarcération :

- est insuffisant en nombre,
- est inégalement réparti en fonction des prisons,
- est morcelé, ce qui provoque des difficultés à se coordonner (un même détenu peut se voir proposer le même service par deux associations différentes) et à mener une action globale (le suivi réalisé dans un établissement pénitentiaire peut être rompu lors d'un transfert – ceci étant dit, les professionnels mettent en place, de manière informelle, des outils pour se coordonner les uns avec les autres).

Autant de défis à relever pour un système pénal efficace. Un des enjeux est, notamment, de systématiser et de faciliter l'accompagnement des détenus.

⁵ R. PINTO, Sortie de Prison, difficile réinsertion, analyse vivre ensemble 2012, <https://vivre-ensemble.be/SORTIE-DE-PRISON-Difficile>

Retrouver des repères après la détention

De bons modèles existent. Ainsi, en Belgique, l'ORS, (Office de réadaptation sociale), est une association qui accompagne les détenus et leurs proches avant et après la sortie de prison. L'objectif est de les aider à connaître leurs droits et à se préparer au retour à la liberté.

En 2017, l'ORS a ouvert une habitation communautaire transitoire, « une maison unifamiliale où des personnes en sortie de prison peuvent venir s'installer pendant une courte période. Ce qui leur donne le temps de se mettre en conformité administrative, de retourner à la vie sociale et de trouver un logement».

Nicolas de Groodt, chargé de projet chez ORS, témoigne : « La maison est aussi un lieu de vie communautaire. Quatre hommes y vivent. Ils partagent une cuisine, des salles de bain... un peu comme une coloc', avec des règles relatives au respect des autres et à l'espace de chacun. »

Le projet s'inspire notamment des maisons de détention qui existent au Canada, surtout au Québec. L'efficacité de ces maisons pour un retour à la liberté plus paisible est avérée.

Il présente des similitudes intéressantes avec les maisons de transition – le projet du Ministre Geerts - par exemple en ce qui concerne la vie en communauté et les règles de vie.

Mais il y a une différence majeure : les personnes qui vivent à l'ORS ne sont plus détenues. Chacun réapprend la liberté, liberté à laquelle un ex-détenu a légitimement envie de goûter... mais qui présente aussi des contraintes.

La maison de l'ORS est un point d'accroche pour faciliter la réinsertion. Les gens qui sortent de prison ont besoin d'avoir un projet de vie. Les permanents de l'association les accompagnent dans l'élaboration de ce projet de vie.

Quand les ex détenus arrivent, ils entament un travail en profondeur de réintégration dans la société : « La première étape, c'est de se domicilier, de s'inscrire à la commune. Chacun repart à zéro. (...)

Pour la maison, on a construit un accompagnement avec des règles, des balises. (...) La régularisation administrative en est une. Ces règles sont imposées très vite après la sortie. Le fait d'être occupé, d'avoir un projet quotidien, cela évite le contrecoup : quand un ex-détenu se retrouve à l'extérieur de la prison, il ne sait généralement ni où aller ni à qui s'adresser pour remettre sa situation en ordre. Nous, on va être présent et disponible au quotidien. (...)

Mais on leur demande ce qu'ils ont envie de faire, dans quel parcours de vie ils se projettent. On est là, à faire le juste équilibre entre leurs envies, leur idéal et le concret. Qu'est ce qui va faire qu'ils vont pouvoir accéder à un logement et récupérer la garde de leurs enfants ? C'est de mettre en place un projet concret. Dans un temps court, on les encourage à lancer ce projet-là, tout en gardant une vision ambitieuse sur leur vie. (...)

Et nous voyons les résultats positifs. C'est important qu'il y ait une phase de transition, un sas, entre la sortie et le retour total dans la société. La prison agit fort négativement sur les gens. Ce sas nous semble nécessaire. »

À ce stade, ce projet ne peut malheureusement être proposé qu'à quatre personnes à la fois. La demande est pourtant beaucoup plus importante.

Généraliser les parcours de réinsertion : LES MAISONS DE TRANSITION⁶

L'asbl « De Huizen » a été fondée par la Liga voor mensenrechten (Ligue des droits humains néerlandophone) et par Hans Claus, directeur de la prison d'Audernarde⁷.

Spécialistes du milieu carcéral et de ses lacunes, ils n'hésitent pas à affirmer que les prisons « écoeurantes, suscitent la criminalité plutôt que de la repousser et empêchent la réparation et la réinsertion ».

Dès lors, la détention devrait aller vers un plan de solutions individuel et une approche personnalisée, la création d'un rôle social positif et d'un réseau social.

⁶ <http://dehuizen.be/fr/home>

⁷ M. Bertrand, S. Clinaz, Sortir de prison... vers une transition réussie, CAAP, Bruxelles, mars 2017

Pour cela, il est nécessaire d'avoir des prisons plus petites, avec un accompagnement renforcé et un meilleur ancrage dans la société.

Facile à dire, mais pas à faire ? De fait, des années de réflexion ont conduit au projet des maisons de transition, nourri, comme on l'a dit, par les expériences menées à l'étranger, mais aussi par des groupes de travail et des recherches, des projets d'étudiants en architecture, des concertations avec les communautés et les autorités locales susceptibles de recevoir une maison de transition. Ce qui a permis de présenter un projet concret et réaliste aux autorités, qui tient compte de tous les aspects comme la question des finances. Le résultat, c'est que les maisons de transition ont été intégrées en tant que projet pilote dans le **master plan Prison et Internement**.

Les mauvais garçons comptent aussi

Les propositions du projet « De Huizen – les Maisons » correspondent bien aux recommandations faites de longue date par les personnes qui travaillent dans le domaine carcéral et par les recherches menées sur le sujet depuis la fin du XIX^e siècle :

- anticiper la réinsertion dès l'entrée en prison,
- développer des plans de détention et de réinsertion, avec un parcours formateur – c'est-à-dire un projet de vie,
- pour mener à bien ce parcours, augmenter les chances de réinsertion et donc éviter la récidive, chaque détenu se voit désigné un accompagnateur.

Ce changement radical dans l'approche des peines est compliqué à mettre en œuvre dans les méga-prisons existantes. C'est pourquoi, il doit nécessairement s'accompagner de la construction d'une forme d'infrastructure différente.

« De Huizen – Les Maisons » préconise donc :

- de remplacer les grosses infrastructures par des centaines de petites prisons, ce qui correspond davantage à la réalité foncière de notre pays, mais surtout ce qui permet de meilleures conditions de détention et un meilleur suivi des détenus ;
- d'avoir un projet différent pour chaque maison de réinsertion avec des conditions de sécurité, d'accompagnement et d'emploi du temps adaptées au profil des prisonniers ;
- selon le principe de réparation, de donner à ces prisons un rôle utile à la société - économique, social ou culturel - au bénéfice des quartiers ou des

villages dans lesquels elles se trouvent et ainsi les ouvrir sur le monde et lutter contre les préjugés.

Ces maisons de transition sont en voie d'être une réalité grâce aux deux projets pilotes. Une expérience porteuse d'espoir... Affaire à suivre. *A priori* on ne peut, évidemment, que souhaiter qu'un tel projet se développe.

Conclusion

8

Le projet De Huizen permet de pointer un certain nombre d'avancées nécessaires en matière de justice et d'insertion des ex-détenus dans la société :

- pour commencer, préparer la sortie dès l'entrée en prison, c'est-à-dire accompagner vers la liberté,
- former les détenus,
- rapprocher les détenus de la société,
- assurer un cadre conforme au respect des droits humains.

En matière de traitement des peines, Vivre Ensemble souligne aussi :

- la nécessité de renforcer les dispositifs existants d'accompagnement des détenus,
- la nécessité de mieux informer le grand public sur la réalité des prisons,
- la nécessité de faciliter la bonne collaboration entre les différents acteurs du milieu carcéral.

En somme, ces recommandations s'inscrivent dans la démarche du CAAP qui insiste sur la nécessité de mener une réflexion sur le sens de la peine : punition ou réinsertion ?

Il est également essentiel de tenir compte du contexte dans lequel s'inscrivent la délinquance et la criminalité : la population qui se retrouve en prison est une population majoritairement précaire. Les écarts sociaux criants sont des facteurs de délinquance. L'éducation et la lutte contre la précarité sont des conditions nécessaires de justice et de paix sociale. Et c'est l'ensemble de la société qui en bénéficie.

Jean-Guillaume DeMailly



Avec le soutien de la FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Disponible sur www.vivre-ensemble.be | Exemplaires sur demande :

info@vivre-ensemble.be 02 227 66 80